

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 11 mars 2024** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande afin de régulariser la construction d'un bâtiment accessoire situé à 0,88 m de la ligne latérale au lieu de 3 m minimum, et la création d'un lot, situé à une distance minimale de 2 m des bâtiments agricoles existants sur le terrain au lieu de 6 m et 15 m minimum, comme stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage 1037-2017, au 572, chemin Perreault, lot 6 085 097-P, zone P3D-04, district Adamsville (dossier 2024-30010).
2. Demande afin de permettre la construction d'un bâtiment institutionnel ayant une superficie de 3 406 m² au lieu de 2 500 m² comme stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 24, rue du Pacifique Est, lot 3 163 43, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte (dossier 2024-30012).
3. Demande afin de permettre la construction d'un bâtiment principal avec un garage attaché par un mur de 3,05 m de largeur au lieu de 5 m minimum comme indiqué à l'article 1000.18 du règlement de zonage 1037-2017 au 7, rue Jeanne-Mance, lot 3 849 395, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2024-30014).

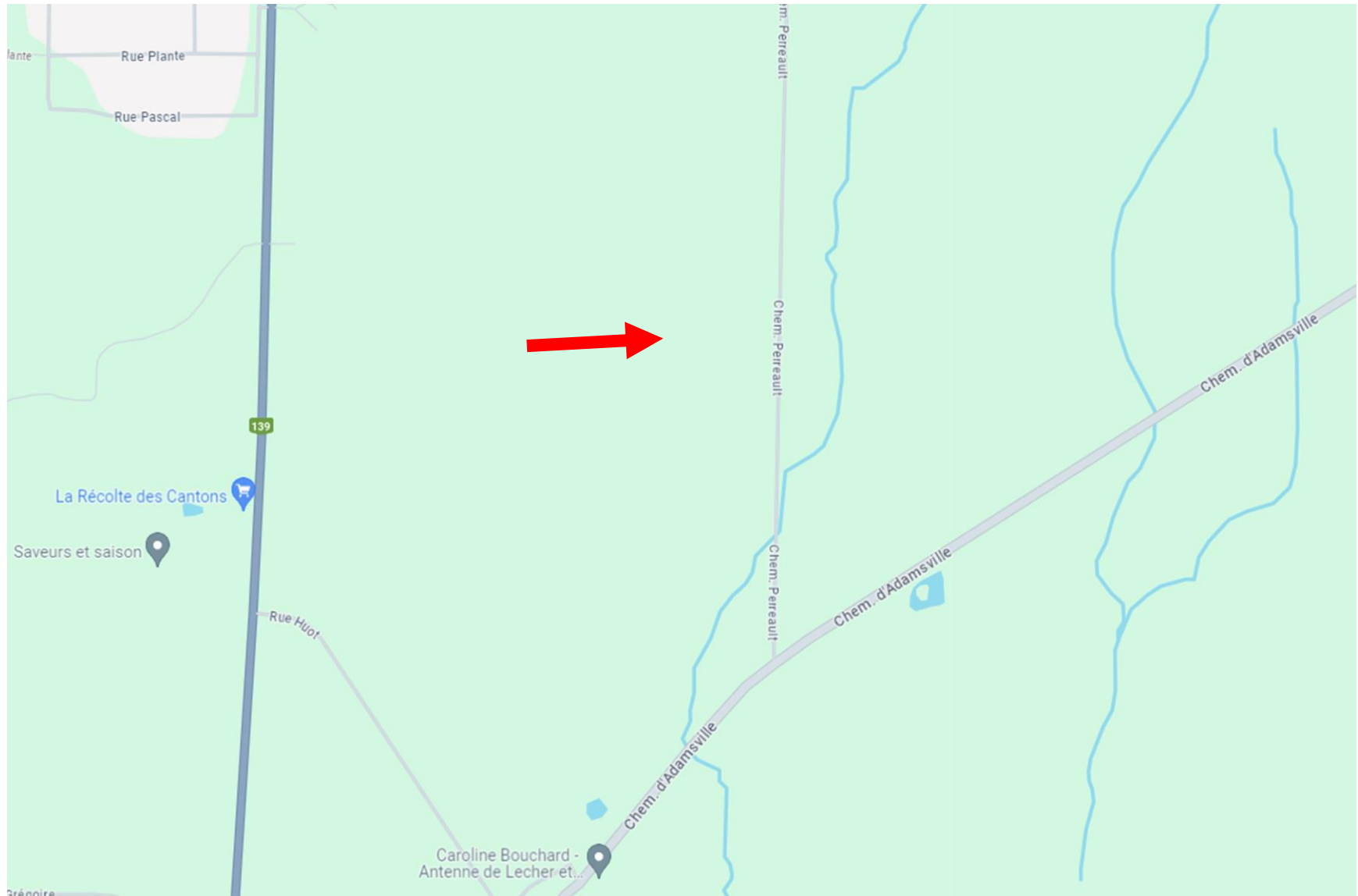
En conséquence, toute personne intéressée peut se présenter à la séance du conseil pour faire valoir son opposition ou signifier celle-ci par courriel à greffe@bromont.com avant le **lundi 11 mars 2024 à 14h00**. Toute opposition aurait avantage à être détaillée de manière à en exprimer les motifs. Les avis écrits doivent également préciser vos coordonnées complètes afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 22^e jour du mois de février 2024.

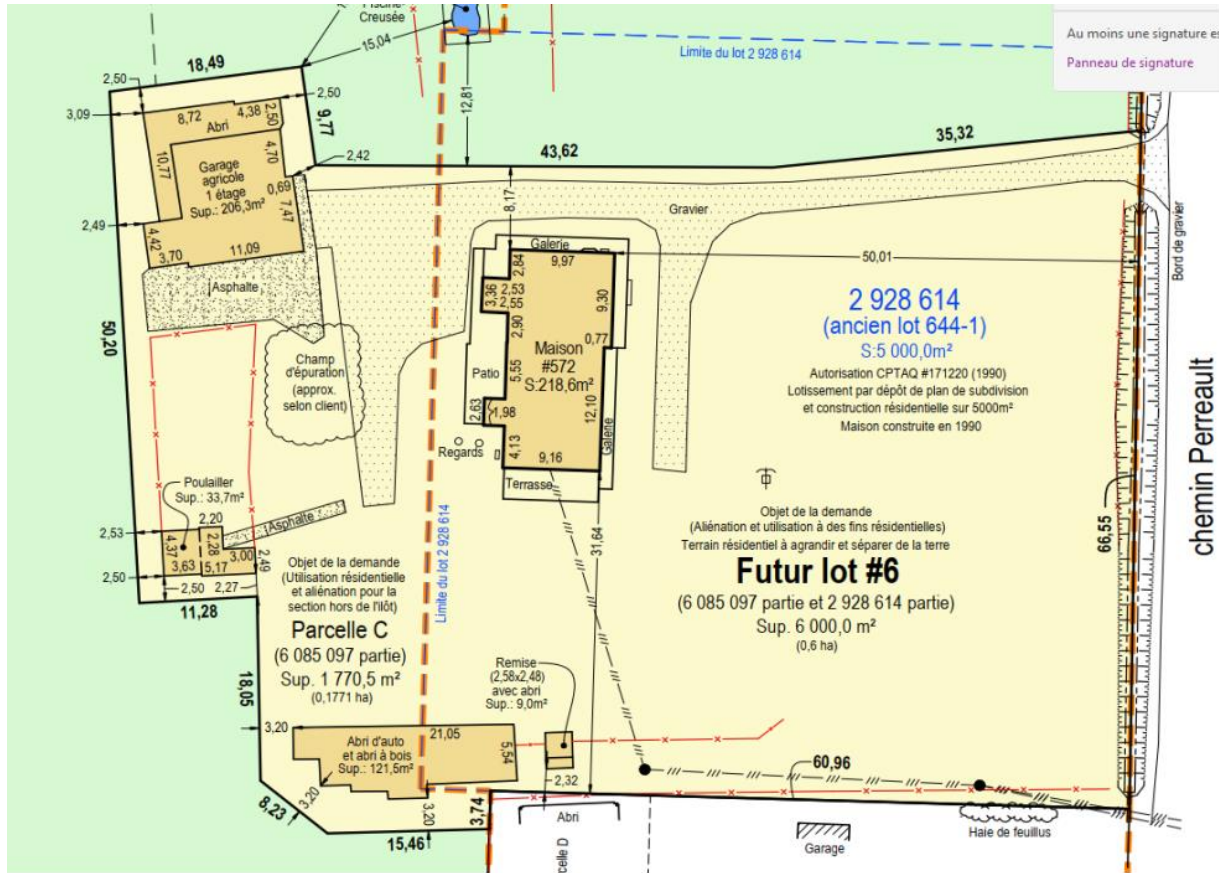
Le greffier

Bernard Caouette, avocat

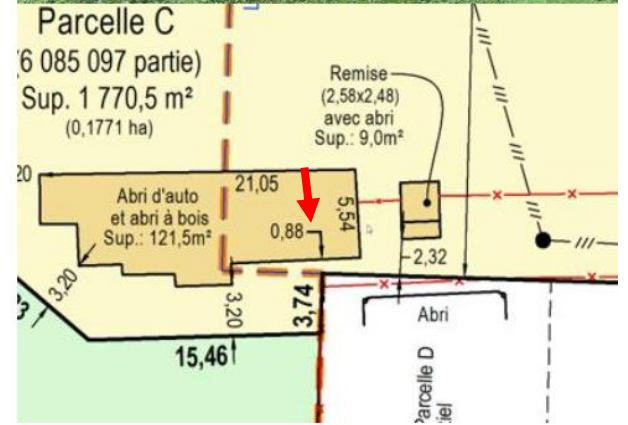
1- 572, chemin Perreault (1 de 2)



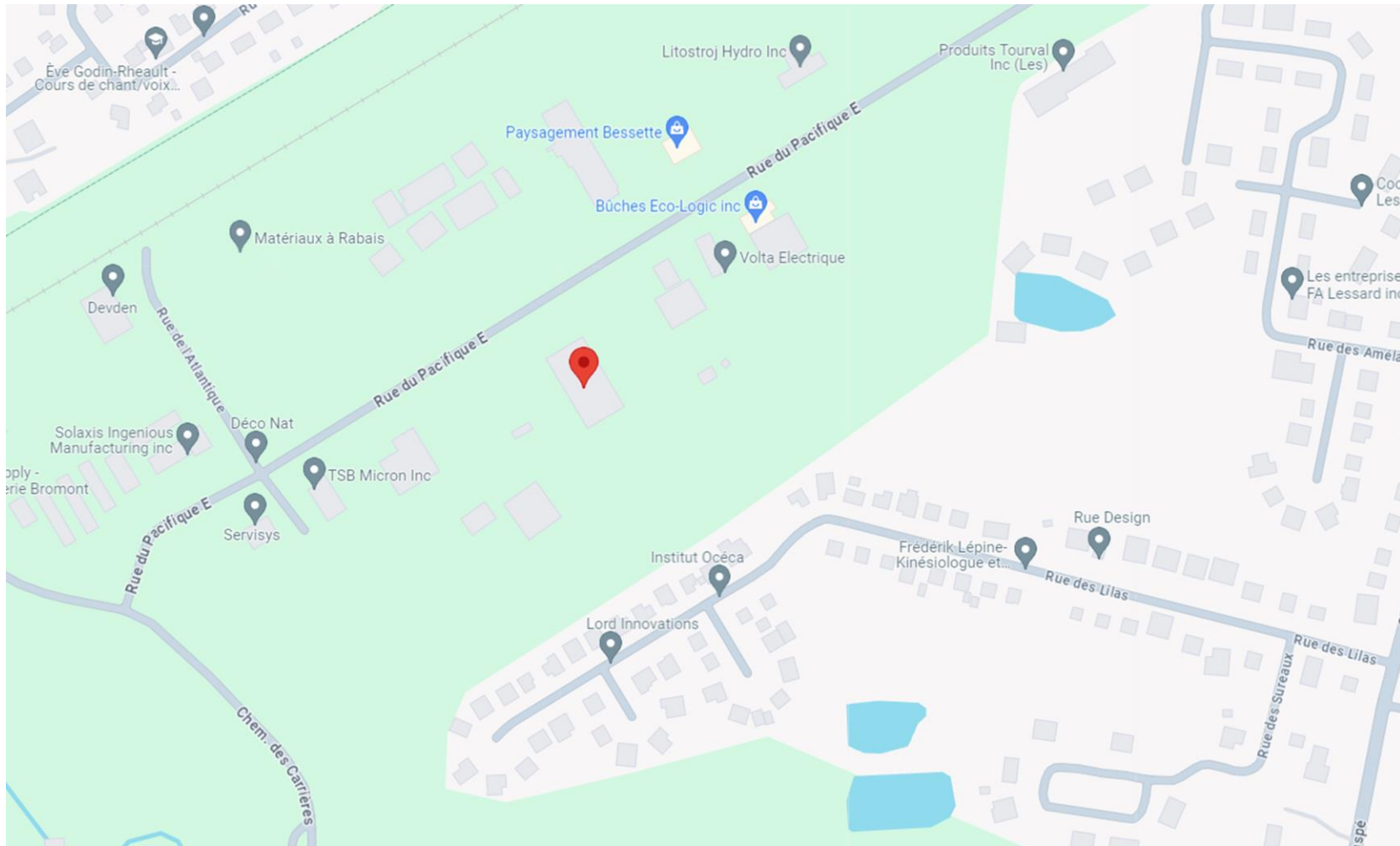
1- 572, chemin Perreault (2 de 2)



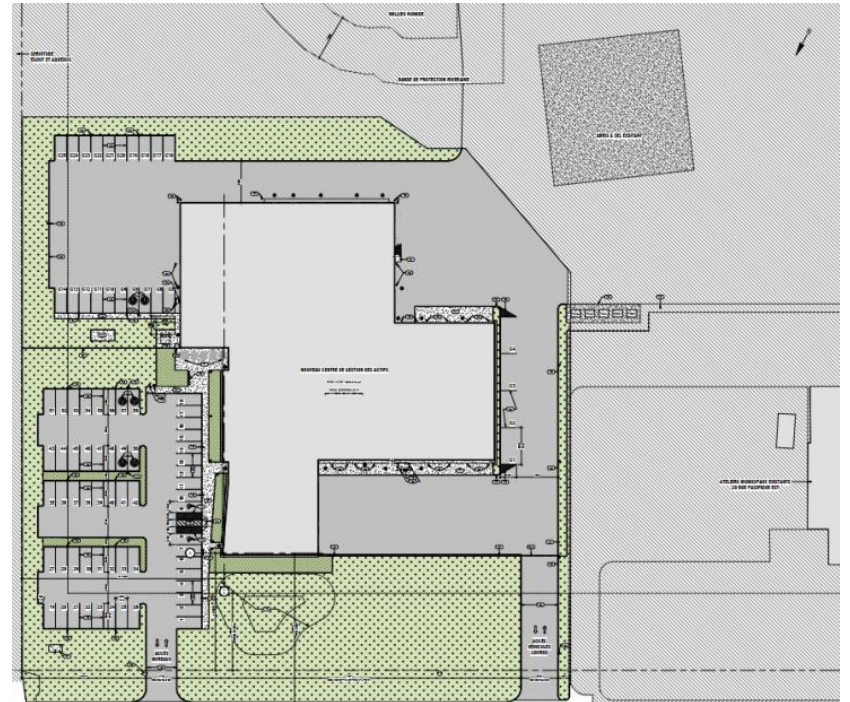
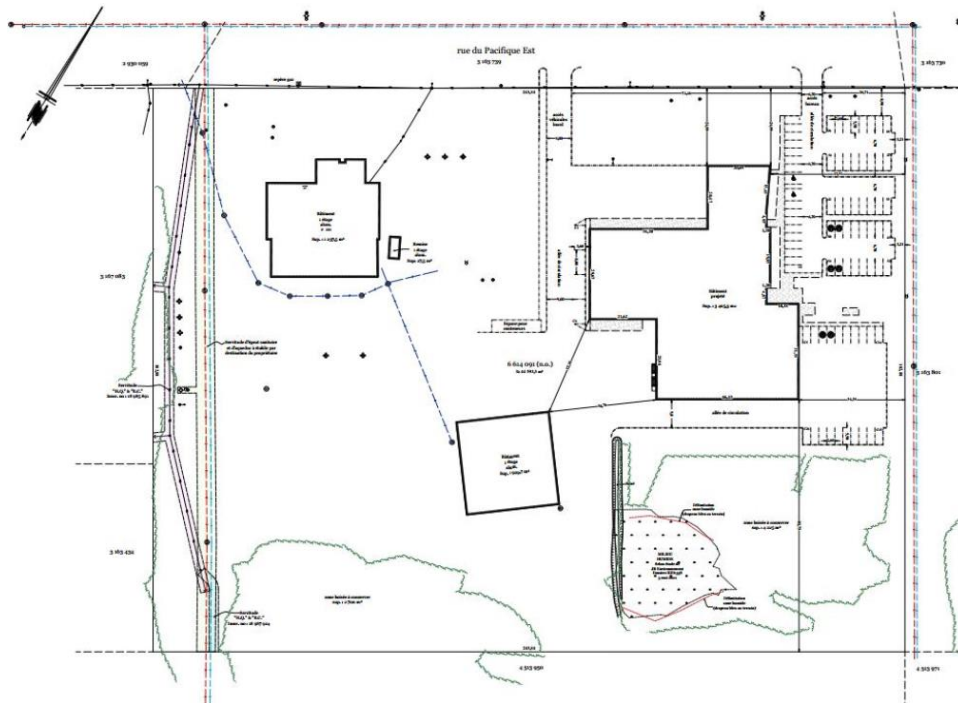
chemin Perreault



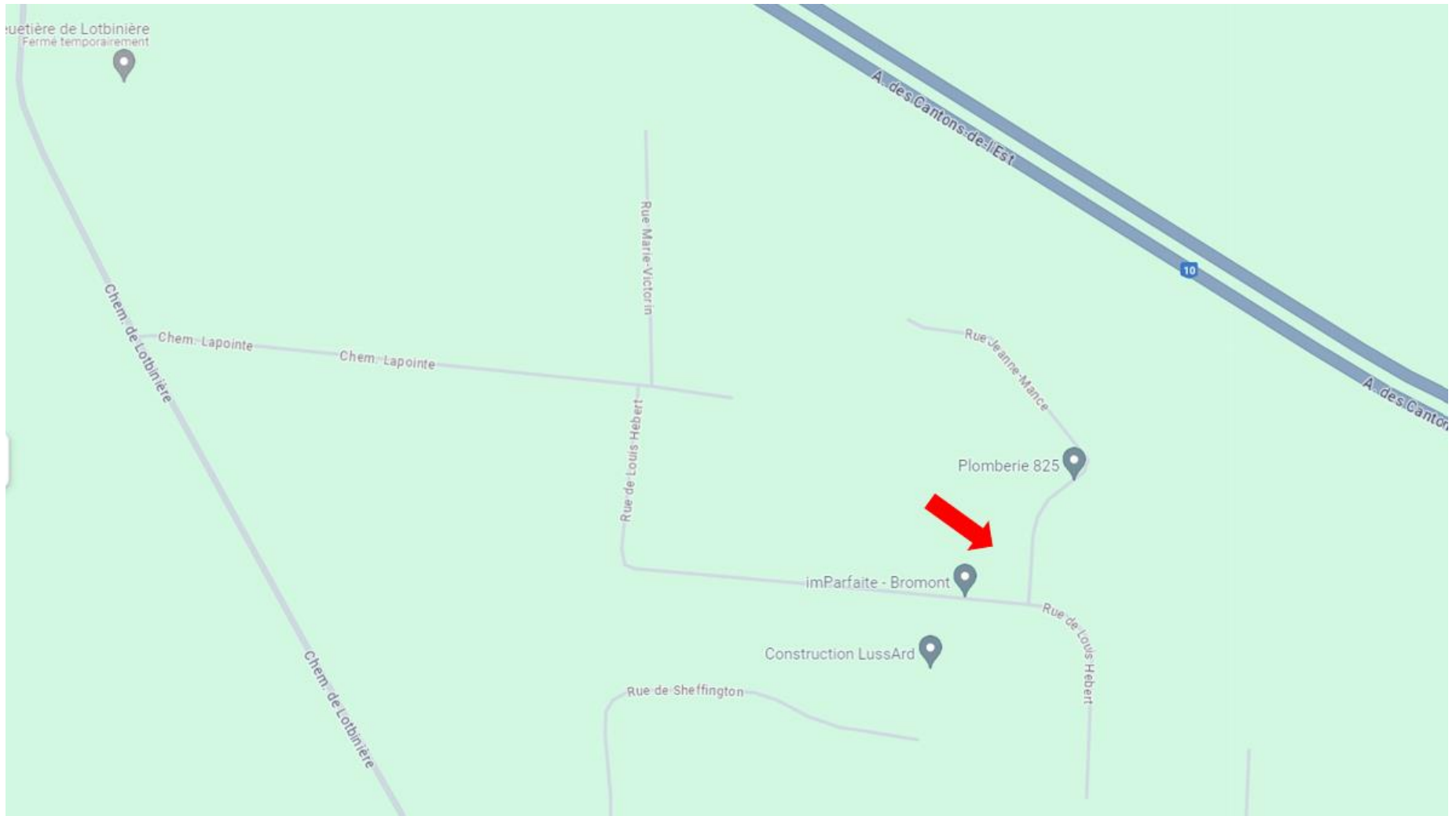
2- 24, rue du Pacifique Est (1 de 2)



2- 24, rue du Pacifique Est (2 de 2)



3 – 7, rue Jeanne-Mance (1 de 2)



3 – 7, rue Jeanne-Mance (2 de 2)

